

**Portant autorisation d'organiser des concerts chaque vendredi soir
du 19 Juin au 28 Août 2026**

**dans le cadre des « Pouguestivales »
Commune de POUQUES-LES-EAUX En agglomération,
LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,**

VU l'article L.131.-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté du préfet de la Nièvre n° 2007-P-2817 en date du 21 mai 2007 portant réglementation des bruits de voisinage,
VU la demande de Madame Sophie LOURDEZ, présidente de l'association « J'aime Pougues », d'organiser des concerts chaque vendredi du 19 juin au 28 août 2026 dans le cadre des Pouguestivales, de 20 heures à minuit,
Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces concerts, il y a lieu d'autoriser une dérogation concernant la sonorisation.

ARRETE

Article 1er : Le Maire autorise l'organisation des concerts chaque vendredi soir en plein air du 19 juin au 28 août 2026 de 18h à 0h00.

Une dérogation à l'arrêté préfectoral susvisé relatif à la réglementation des bruits de voisinage est accordée à Madame la Présidente de l'association « J'aime Pougues », Madame Sophie LOURDEZ.

Article 2 : Le pétitionnaire s'engage à prendre toutes dispositions quant à l'intensité des dispositifs sonores et la tranquillité du voisinage.

Article 3 : Les organisateurs autorisés durant cette période sont :

J'aime Pougues- et Casino au Parc Saint Léger le 19 juin 2026.

J'aime Pougues - et Casino au Parc Saint Léger le 26 juin 2026.

J'aime Pougues - et Casino au Tabac Presse le 03 juillet 2026.

J'aime Pougues -et Casino au Casino le 10 juillet 2026.

J'aime Pougues - et Casino à la Crêperie le 17 juillet 2026.

J'aime Pougues - et Casino au Parc Saint Léger le 24 juillet 2026.

J'aime Pougues -et Casino au Bar l'Olympique le 31 juillet 2026.

J'aime Pougues - et Casino chez Ds Le Goûter le 07 août 2026.

J'aime Pougues - et Casino au Casino le 14 août 2026.

J'aime Pougues -et Casino au Parc Saint Léger (Le Fouet Enchanté) le 21 août 2026.

J'aime Pougues -et Casino à l'Auberge de la Gare le 28 août 2026.

Article 4 : Les organisateurs de la manifestation sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté.

Article 5 :

Le Maire de Pougues-les-Eaux, Madame LOURDEZ, la Police Municipale de Pougues-les-Eaux et Madame Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARZY sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur le Directeur des Services Techniques de POUGUES LES EAUX
- Madame LOURDEZ, présidente de l'association « J'aime Pougues ».
- Monsieur le Responsable de l'UTIR Varennes Vauzelles.

Fait et arrêté à POUGUES LES EAUX, le 26 mars 2026.

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Gilles BERTRAND

